

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Clearasil Daily Clear Acne Treatment Cream - Tinted



HEALTH • HYGIENE • HOME

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: Clearasil Daily Clear Acne Treatment Cream - Tinted
<b>Distribué par</b>	: Reckitt Benckiser LLC. Morris Corporate Center IV 399 Interpace Parkway (P.O. Box 225) Parsippany, New Jersey 07054-0225 +1 973 404 2600
<b>Numéro d'appel d'urgence (Medical)</b>	: 1-800-338-6167
<b>Numéro d'appel d'urgence (Transport)</b>	: 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec:703-527-3887
<b>Website:</b>	: <a href="http://www.rbnainfo.com">http://www.rbnainfo.com</a>

**Utilisation du produit** : Peau Care

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

<b>n° SDS</b>	: D0197811 v2.0
<b>Formulation #:</b>	: 0279657 v1.0

## 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

### Éléments d'étiquetage SGH

<b>Pictogrammes de danger</b>	: Non applicable.
<b>Mention d'avertissement</b>	: Attention
<b>Mentions de danger</b>	: Provoque une irritation des yeux.
<b><u>Conseils de prudence</u></b>	
<b>Généralités</b>	: Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>Prévention</b>	: Porter une protection oculaire ou faciale. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
<b>Intervention</b>	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Obtenir des soins médicaux.

D0197811 v2.0

## 2. Identification des dangers

- Stockage** : Non applicable.  
**Élimination** : Non applicable.  
**Éléments d'une étiquette complémentaire** : Aucun connu.  
**Dangers non classés ailleurs** : Aucun connu.

## 3. Information sur les composants

**Substance/préparation** : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Ethyl alcohol	5 - 10	64-17-5
Resorcinol	1 - 2.5	108-46-3
Titane, dioxyde de	0.1 - 1	13463-67-7

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Inhalation** : En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.
- Contact avec la peau** : En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Rincer la peau avec de l'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. NE PAS faire vomir. Si la personne incommodée est consciente lui faire boire beaucoup d'eau.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Peut être irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

D0197811 v2.0

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes de soufre  
oxyde/oxydes de métal

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

D0197811 v2.0

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.  
 Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence.  
 Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.  
 Voir la section 13 sur l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

### Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Control

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Ethyl alcohol	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 6/2013).</b> STEL: 1000 ppm 15 minutes. <b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b> TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b> TWA: 1000 ppm 10 heures. TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. <b>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).</b> TWA: 1000 ppm 8 heures. TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.

D0197811 v2.0

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Resorcinol	<p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 6/2013).</b>                      TWA: 10 ppm 8 heures.                      TWA: 45 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.                      STEL: 20 ppm 15 minutes.                      STEL: 90 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.  <b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b>                      TWA: 10 ppm 8 heures.                      TWA: 45 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.                      STEL: 20 ppm 15 minutes.                      STEL: 90 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.  <b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b>                      TWA: 10 ppm 10 heures.                      TWA: 45 mg/m<sup>3</sup> 10 heures.                      STEL: 20 ppm 15 minutes.                      STEL: 90 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p>
Titane, dioxyde de	<p><b>ACGIH TLV (États-Unis, 6/2013).</b>                      TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.  <b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b>                      TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Total dust  <b>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).</b>                      TWA: 15 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Total dust</p>

### Contrôles d'ingénierie appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelles

#### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/ faciale

: Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

##### Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

##### Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

#### Protection respiratoire

: Pas nécessaire. Toutefois, le recours à une ventilation appropriée fait partie des bonnes pratiques de l'industrie.

D0197811 v2.0

## 9. Propriétés physico-chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	: Solide.
<b>Couleur</b>	: Rouge-brun.
<b>Odeur</b>	: Caractéristique.
<b>Seuil de l'odeur</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: 6.5 à 8.5 [Conc. (% poids / poids): 100%]
<b>Point de fusion</b>	: Non disponible.
<b>Point d'ébullition</b>	: Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: Non disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: 1.04 à 1.12
<b>Solubilité</b>	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Dynamique (température ambiante): 50000 à 150000 mPa·s (50000 à 150000 cP)

## 10. Stabilité du produit et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Ne pas utiliser avec d'autres produits.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. Informations toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

D0197811 v2.0

## 11. Informations toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Ethyl alcohol	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	124700 mg/m <sup>3</sup>	4 heures
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
Resorcinol	DL50 Cutané	Lapin	3360 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	202 mg/kg	-

### Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Ethyl alcohol	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	0.066666667 minutes	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	100 microliters	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
Resorcinol	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	400 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
Titane, dioxyde de	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 300 Micrograms Intermittent	-
CLEARASIL SR TREATMENT CREAM - TINTED_FF0279657 (D0197811)_US GHS SDS	Peau - Œdème	Humain	0	-	48 heures

### Conclusion/Résumé

**Peau** : Non irritant pour la peau. \*

### Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
CLEARASIL SR TREATMENT CREAM - TINTED_FF0279657 (D0197811)_US GHS SDS	peau	Humain	Non sensibilisant

### Conclusion/Résumé

**Peau** : Non sensibilisant pour la peau. \*

### Mutagénicité

Non disponible.

D0197811 v2.0

## 11. Informations toxicologiques

### Cancérogénicité

Non disponible.

### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Ethyl alcohol	-	1	-
Resorcinol	-	3	-
Titane, dioxyde de	-	2B	-

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

### Tératogénicité

Non disponible.

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Resorcinol	Catégorie 1	Indéterminé	Indéterminé

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Peut être irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

#### Exposition de courte durée

- Effets immédiats possibles** : Non disponible.

D0197811 v2.0

## 11. Informations toxicologiques

**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mesures numériques de la toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	19625 mg/kg
Cutané	98712.6 mg/kg

## 12. Informations écotoxicologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Ethyl alcohol	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 42000 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 0.375 µl/L Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Larve	12 semaines
Resorcinol	Aiguë CL50 78000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures
	Aiguë CL50 100000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	48 heures
	Aiguë CL50 40 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures
		Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
Titane, dioxyde de	Aiguë CE50 5.83 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 3 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvénile (jeune à l'envol, larve de	48 heures
	Aiguë CL50 5.5 ppm Eau douce		

Code # : FF0279657  
(D0197811)

n° SDS : D0197811 v2.0

Date d'édition : 26/03/2015.

9/13

D0197811 v2.0

## 12. Informations écotoxicologiques

	Aiguë CL50 1000 mg/l Eau douce Chronique NOEC 0.984 mg/l Eau douce	poisson, porcelet sevré) Poisson - Pimephales promelas Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	96 heures 72 heures
	Chronique NOEC 1 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures

### Persistance et dégradabilité

Non disponible.

### Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
Ethyl alcohol	-0.35	-	faible
Resorcinol	0.8	3.16	faible
Titane, dioxyde de	-	352	faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

### Etats-Unis - Liste "P" RCRA déchets dangereux toxique

Ingredient	No CAS	Statut	Numéro de référence
Resorcinol; 1,3-Benzenediol	108-46-3	Référencé	U201

D0197811 v2.0

## 14. Informations relatives au transport

Substance non réglementée par le DOT (États-Unis). Substance non réglementée par le TMD. Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la réglementation internationale des transports (ADR/RID, IMDG, OACI/IATA).

## 15. Informations réglementaires

**Réglementations États-Unis** : TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé  
 Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Indéterminé.  
 CWA (Clean Water Act) 311: Résorcinol

**Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit

**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit

**DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit

### SARA 302/304

#### Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 304 RQ** : Non applicable.

### SARA 311/312

**Classification** : Risque immédiat (aigu) pour la santé

#### Information sur les composants

Nom	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
Ethyl alcohol	5 - 10	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Resorcinol	1 - 2.5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Titane, dioxyde de	0.1 - 1	Non.	Non.	Non.	Non.	Oui.

### Réglementations d'État

**Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: ETHYL ALCOHOL; SULFUR; TITANIUM DIOXIDE; RESORCINOL

**New York** : Les composants suivants sont répertoriés: Resorcinol

**New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: ETHYL ALCOHOL; ALCOHOL; SULFUR; TITANIUM DIOXIDE; TITANIUM OXIDE (TiO<sub>2</sub>); PROPYLENE GLYCOL; 1, 2-PROPANEDIOL; RESORCINOL; 1,3-BENZENEDIOL

**Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: DENATURED ALCOHOL; SULFUR; TITANIUM OXIDE (TiO<sub>2</sub>); 1,2-PROPANEDIOL; 1,3-BEN, ZENEDIOL

### Éléments de l'étiquette

**Mesures de précaution** : Lire l'étiquette avant utilisation.

**Code #** : FF0279657  
(D0197811)

**n° SDS** : D0197811 v2.0

**Date d'édition** : 26/03/2015.

11/13

D0197811 v2.0

## 15. Informations réglementaires

Éviter le contact avec les yeux.  
Tenir hors de portée des enfants.

## 16. Autres informations

**Hazardous Material** :  
**Information System (États-Unis)**

Santé	1
Inflammabilité	0
Risques physiques	0
Protection individuelle	B

**Attention:** L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** :



Reprinted with permission from NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This reprinted material is not the complete and official position of the National Fire Protection Association, on the referenced subject which is represented only by the standard in its entirety.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This warning system is intended to be interpreted and applied only by properly trained individuals to identify fire, health and reactivity hazards of chemicals. The user is referred to certain limited number of chemicals with recommended classifications in NFPA 49 and NFPA 325, which would be used as a guideline only. Whether the chemicals are classified by NFPA or not, anyone using the 704 systems to classify chemicals does so at their own risk.

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies

**Date d'édition** : 26/03/2015.

**Code #** : FF0279657  
(D0197811)

**n° SDS** : D0197811 v2.0

**Date d'édition** : 26/03/2015.

**12/13**

D0197811 v2.0

## 16. Autres informations

**Date de publication précédente** : 18/11/2008

**Version** : 2

**Élaborée par** : Reckitt Benckiser LLC.  
Product Safety Department  
1 Philips Parkway  
Montvale, New Jersey 07646-1810 USA.  
FAX: 201-476-7770

**Commentaires à l'issue de la révision** : Revision as per US GHS

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.